

Compte-rendu Atelier n° 5 : « Territoire et citoyenneté »
(synthèse des échanges)**Etaient présents :**

Cécile AURIAC, Maire de Trémel et Conseillère Déléguée en charge de l'Animation territoriale LTC ; Gilles BLANSCHONG, Président du Conseil de Développement ; Sylvain CAMUS, Maire de Ploulec'h ; Michel EVEN, Maire de Prat ; Daniel GEORGE, Conseil de Développement, Pierre HOUSSAIS, Maire de Kermaria-Sulard ; Pierre HUONNIC, Maire de Plouguiel et Conseiller Délégué aux événements culturels LTC ; Christian JEFFROY, Maire de Plestin-les-Grèves et Vice-président LTC ; Frédéric LE MOULLEC, conseiller municipal de Pleumeur-Gautier et 1er Vice-président LTC ; Sabrina MORISSON, Conseil de Développement

Assistaient :

Thierry CONNAN, ADAC22 ; Claudie GUEGAN, Directrice Générale Adjointe LTC ; Hervé GAUTHIER, Directeur des Politiques Contractuelles et Territoriales LTC ; Morgane SALAUN, Directrice des Affaires Générales LTC.

Défi n°5 : Territoire et citoyenneté**Chantier n°1 : Conforter les relations au sein du bloc communal**

Les participants à l'atelier parcourent les enjeux et objectifs identifiés. Il est souligné que certains termes ne sont pas forcément appropriés ainsi dans la dénomination du chantier par exemple il est proposé de supprimer la notion de bloc communal, trop administrative, pour mettre « Conforter les relations Communes/Communauté ».

Il est rappelé que l'objectif est de ne pas avoir un fonctionnement parallèle Communes /Communauté mais de lancer une dynamique partagée et constructive. Il convient donc de préciser que l'appropriation de l'Agglomération par les Communes doit s'améliorer mais celle des Communes par l'Agglomération également. Il est demandé d'utiliser des mots forts pour afficher la volonté de coopération et ainsi casser l'image existante. Cette image est certainement due à une croissance très rapide de Lannion-Trégor Communauté avec des transferts de compétence opérés par volonté des communes ou par obligation législative mais ayant pu générer des incompréhensions.

La question du pacte de gouvernance est évoquée : ce dernier vise autant l'Agglomération que ses communes membres, le rôle des Maires est donc aussi important que celui du Président de l'EPCI. Le pacte vise à partager un fonctionnement et une relation Communes/Communauté.

L'organisation des réunions à Lannion-Trégor Communauté avec notamment la problématique de transmission préalable ou à minima à la réunion des documents est soulevée. Cette méthode permettrait aux élus participants de s'adjoindre des conseils de personnes qualifiées préalablement aux prises de décisions.

Il est constaté que lorsque la Commune travaille avec les services de l'Agglomération et a ainsi une meilleure visibilité sur ses actions l'image de cette dernière est améliorée. Elle n'est alors plus vue

comme une « grosse machine » dont on ne connaît pas tous les rouages. L'identification des bons interlocuteurs est également essentielle dans cette connaissance.

Il est ajouté que sans parler de défiance il faut restaurer une certaine confiance et éviter que ne s'installe un décalage entre le Bureau Exécutif et les autres conseillers communautaires. Ce décalage peut également être vécu au sein des Communes entre les Adjointes et les autres conseillers municipaux. Une des solutions avancées pour éviter cela est la politique des pôles. La légitimité passe aussi par la proximité. Cette mise en place nécessitera toutefois des moyens, le rôle de l'élu ou des élus référents sera essentiel.

L'importance des pôles est ainsi de nouveau mise en avant : cette échelle permet des échanges plus libres et permet une meilleure appropriation des problématiques de l'Agglomération et de ses communes membres. Les temps plus conviviaux sont générateurs de confiance.

Le rôle des commissions est également souligné : le travail au sein de ces dernières ne peut être ignoré du Bureau Exécutif. Cela implique toutefois que les commissions aient du temps pour travailler les sujets. La séparation des questions techniques des questions administratives pourrait être une réponse à cette problématique de temps.

Il est souligné qu'une plus grande association de la population dans les décisions de l'Agglomération légitimerait plus son intervention et permettrait ainsi aux élus locaux de mieux véhiculer l'image de Lannion-Trégor Communauté.

Ainsi les modifications suivantes sont proposées :

Chantier n°1 : ~~Conforter~~ Renforcer/Co-construire les relations au sein du bloc communal Communes/Communauté

Enjeux

- Répondre aux obligations de la loi « Engagement et Proximité » : information obligatoire à tous les conseillers communaux, adoption d'un pacte de gouvernance, mise en place d'instances territoriales
- ~~Mettre en place des outils pour~~ Améliorer la compréhension de l'Agglo (compétences, fonctionnement, décisions) par les conseillers municipaux
- Favoriser la connaissance du territoire et notamment les spécificités géographiques, économiques et sociologiques par l'ensemble des conseillers communautaires
- Restaurer la confiance là où ~~la défiance~~ des incompréhensions ~~s'est parfois installée~~ se sont parfois installées
- Favoriser les échanges à différentes échelles
- Faire des pôles territoriaux un lieu force de proposition
- ~~Animer un réseau de DGS/secrétaires de mairie et un réseau d'agents d'accueil rendant plus perméable les informations au sein du bloc local~~ → outil

Objectif 1 : Permettre une meilleure appropriation mutuelle de l'Agglomération et des Communes

- Développer les outils de communication
- Faire découvrir le territoire dans sa globalité avec ses spécificités locales
- Développer le réseau des agents d'accueil pour améliorer la connaissance des actions et du rôle du bloc communal Communes/Communauté

Objectif 2 : ~~Consolider les relations communes / communauté~~

- Partager le projet de pacte de gouvernance : ~~le fonctionnement des instances, les méthodes de communication des informations, ...~~

- Améliorer la transparence des prises de décisions

Objectif 3 : Créer une dynamique **réelle au sein des pôles territoriaux**

- Repenser l'animation territoriale pour la faire devenir moins descendante et qu'elle soit un lieu d'échanges et de propositions
 - Créer un réseau de DGS/Secrétaires de Mairie ~~en appui au développement et au suivi de l'animation territoriale~~
-

Chantier n°2 Développer la proximité avec la société civile et les habitants du territoire en partenariat avec le Conseil de Développement

Les participants à l'atelier parcourent les enjeux identifiés. Il est souligné que certains des enjeux sont plutôt des constats, et doivent donc être reformulés.

Il est aussi précisé que le Conseil de développement, en tant qu'association, partage certains objectifs avec l'EPCI mais a également ses propres objectifs, définis de manière indépendante par ses membres.

Le sujet du manque de connaissance du Conseil de développement par les élus et les habitants du territoire est abordé, ainsi que la nécessité d'augmenter sa base de membres en-dehors du territoire lannionais. Cet enjeu de représentativité est cependant tempéré par le constat que nombre de structures appartenant à la société civile ont leur siège à Lannion, même si leur champ d'action va bien au-delà.

Des actions concrètes sont évoquées pour répondre à l'enjeu de connaissance du Conseil de développement, de son rôle et de ses actions, notamment la possibilité d'inviter le Conseil de développement à se présenter aux élus lors de rencontres organisées à l'échelle des pôles territoriaux de LTC, ainsi que la possibilité pour le Conseil de développement de préparer un bref texte de présentation qui pourrait être relayé par les communes dans le cadre de leurs outils de communication avec les habitants (lettres communales d'information notamment). Il est indiqué que le Conseil de développement a formulé le souhait de rencontres régulières entre son bureau et le bureau exécutif de LTC.

Plusieurs enjeux sont évoqués au fil des échanges, qu'il convient d'intégrer à la liste déjà établie :

- Un équilibre à trouver pour le Conseil de développement entre son rôle de représentation de la société civile organisée au sein des instances de l'EPCI, son rôle de prospective pour nourrir la réflexion des élus communautaires par un travail sur des scénarios à long terme, et celui d'interface entre les habitants du territoire et l'EPCI sur certains sujets, en tenant compte de ressources limitées.
- Une articulation à trouver, dans la relation entre l'EPCI et les habitants du territoire, entre ce qui relève du rôle de représentation assuré par les élus communautaires, désignés par les citoyens du territoire, et ce qui appelle un soutien du Conseil de développement.

Des échanges ont lieu quant au niveau d'ambition que le défi doit refléter en matière d'implication des citoyens du territoire dans la construction et la mise en œuvre des politiques de l'EPCI. Les avis sont variés :

- Certains défendent une vision très volontariste en se basant sur l'horizon lointain qui doit être visé par le chantier (2040). Des exemples venant d'autres territoires sont évoqués, comme

celui de Madrid qui affiche l'ambition politique de devenir une référence mondiale en matière de participation citoyenne.

- D'autres participants suggèrent plutôt de se focaliser sur la manière d'améliorer la situation de manière progressive, en s'attachant à trouver des réponses concrètes à mettre en œuvre à court et moyen terme face aux enjeux forts qui ont été identifiés.

Il est rappelé que notre société a vécu récemment des bouleversements importants, aussi rapides qu'importants (exemple de la crise des gilets jaunes), et que ces changements appellent une évolution des modalités d'association des habitants dans les politiques publiques, en recherchant un juste équilibre entre ce qui relève de la démocratie représentative et ce qui relève de la démocratie participative.

Il est précisé que la commission n°8 de LTC, lieu de dialogue privilégié entre élus et représentants du Conseil de développement, jouera un rôle central pour trouver des solutions adaptées aux besoins identifiés. Cette commission doit aussi permettre une meilleure interconnaissance entre élus et société civile, au-delà du traitement des attentes concrètes de l'EPCI sur certains sujets.

Il est également souligné que toute ambition en matière de démocratie participative devra s'accompagner d'une réflexion sur les moyens de faire vivre cette participation, dans un contexte plutôt contraint en matière de ressources. Le Conseil de développement souhaite pouvoir s'appuyer sur les moyens internes de l'EPCI (recours à l'expertise des agents LTC, possibilité de recours à des bureaux d'étude sur certains sujets). L'intitulé proposé pour l'objectif 3 (« Renforcer la capacité du Conseil de développement à relayer l'expertise des citoyens et de la société civile dans les politiques menées par LTC ») est questionné, en ce qu'il pourrait suggérer que le Conseil de Développement n'est pas en mesure de relayer l'expertise citoyenne et de la société civile dans les politiques menées par LTC : la capacité est bien présente (comme l'illustrent des productions sur le sport, les énergies renouvelables notamment), le Conseil de développement peut s'appuyer sur les compétences de ses membres comme sur les réseaux dont il est membre aux niveaux régional et national. Il existe cependant une question de moyens/ressources à traiter pour que cette capacité s'exprime pleinement, et un juste équilibre à trouver sur la méthode, en travaillant sur l'anticipation des besoins de l'EPCI, pour que le Conseil de Développement puisse jouer son rôle tout en conservant la possibilité de travailler sur les sujets qu'il aura identifiés en toute indépendance.

Il est suggéré d'intégrer au sein du chantier un travail de veille sur les bonnes pratiques observées dans et en-dehors du territoire, un objectif de partage d'expérience.

Propositions d'évolution de la structure et des contenus du défi n°5, suite à l'atelier du 19/11/2020

Chantier n°2 : ~~Développer la proximité avec la société civile et les habitants du territoire en partenariat avec le Conseil de Développement~~ Renforcer l'intégration de l'expertise citoyenne et de la société civile dans les politiques menées par LTC

Enjeux :

- ~~La perception d'~~Un déficit de connaissance des habitants vis-à-vis de l'EPCI comme du Conseil de Développement ~~à résorber d'ici 2040~~
- Le besoin d'un Conseil de développement représentatif du territoire dans sa diversité
- Une relation LTC – Conseil de Développement ~~à réinventer qui a perdu en qualité depuis la dissolution du GIP Pays du Trégor Goëlo et le transfert de ses missions à LTC en 2017~~
- ~~Un rythme de travail « à marche forcée » pour l'EPCI dans le cadre de l'application de nombreux changements réglementaires, qui a accentué l'éloignement perçu entre habitants, société civile et EPCI~~

- Un équilibre à trouver pour le Conseil de développement entre son rôle de représentation de la société civile organisée au sein des instances de l'EPCI, son rôle de prospective pour nourrir la réflexion des élus communautaires par un travail sur des scénarios à long terme, et celui d'interface entre les habitants du territoire et l'EPCI sur certains sujets, en tenant compte de ressources limitées.
- Une articulation à trouver, dans la relation entre l'EPCI et les habitants du territoire, entre ce qui relève du rôle de représentation assuré par les élus communautaires, désignés par les citoyens du territoire, et ce qui appelle un soutien du Conseil de développement.
- Un besoin de faire évoluer la relation entre LTC et le Conseil de Développement sur la base d'un vocabulaire commun, de confiance mutuelle, d'attentes claires et d'objectifs partagés, en adaptant les outils et la méthode à ces objectifs
- Un souhait de travailler en partenariat pour développer et mettre en évidence l'implication de la société civile et les habitants du territoire dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de LTC

Objectif 1 : Améliorer la connaissance de l'EPCI et du Conseil de développement par la population

- Objectiver le niveau de connaissance de l'EPCI, de ses champs de compétence et d'intervention par les habitants du territoire
- Objectiver le niveau de connaissance du Conseil de développement (rôle / missions / actions) par les habitants du territoire
- Elaborer et mettre en œuvre des actions répondant aux besoins identifiés
- Assurer un suivi de l'impact des actions menées

Objectif 2 : Renforcer Réinventer le dialogue EPCI – société civile

- Redéfinir de manière partenariale les méthodes de travail de la Commission « Pays du Trégor, prospectives », instance-socle du dialogue EPCI – Conseil de Développement
- Préciser l'articulation des rôles entre EPCI et Conseil de développement, en ce qui concerne la relation aux habitants du territoire
- Evaluer Réviser la charte de partenariat LTC – Conseil de développement pour identifier et mettre en œuvre des pistes éventuelles d'amélioration refléter les pistes d'amélioration identifiées

Objectif 3 : Créer les conditions d'une meilleure intégration de Renforcer la capacité du Conseil de développement à relayer l'expertise des citoyens et de la société civile dans les politiques menées par LTC

- Elaborer un plan d'action partenarial pour renforcer l'assise territoriale du Conseil de développement et sa capacité à faire remonter l'expertise citoyenne, en articulation avec l'échelle des pôles territoriaux
- Assurer la définition des attentes de l'EPCI vis-à-vis du Conseil de développement et des citoyens en amont de la définition et de la mise en œuvre des projets, et assurer un suivi systématique de la prise en compte des contributions reçues
- Assurer une veille sur les bonnes pratiques en matière de démocratie participative et émettre des propositions pour l'application locale des pratiques les plus pertinentes